



Depart mayotte de ma fille

Par **knanou**, le **01/02/2008** à **10:22**

Bonjour,

Voilà, ma fille part à partir de cet été s'installer à mayotte avec sa maman, qui a obtenu sa mutation (à sa demande) et ce pour une période de deux ans renouvelable une fois.

A cet effet, j'ai préparé une requête au droit de visite et d'hébergement, chose que la maman n'a pas proposé, car j'ai peur qu'une fois sur place rien ne se passe comme prévu.

Voilà, dans la requête est précisé que nous aurons ma fille un mois et demi chaque été durant son séjour et que les frais de transport de ma fille seront à la charge de la mère de son domicile au domicile du père et c'est tout ...

Malheureusement elle nous a clairement expliqué que si on souhaitait voir plus souvent la petite, il faudrait que l'on paye le billet à hauteur de 3000 euros environ ce qui pour nous est du domaine de l'impossible ...

Nous savons bien aussi que nous pouvons aller nous battre et demander la garde de mon enfant, mais bon nous n'avons pas envie de nous lancer dans une bataille qui forcément laissera des traces et surtout aux enfants (j'en ai deux autres). Surtout que ma fille n'exprime pas la volonté de ne pas suivre sa mère.

Donc les conditions que j'ai énoncé plus haut sont acceptées par la mère.

Ma question est donc simple : puis je envoyer cette requête contre signée par les nous deux , avec accord mutuel au JAF du tribunal du lieu de domicile de ma fille, sans avoir à passer devant lui et ce document est il valable ?

Ou doit on obligatoirement passer devant le JAF pour avenant au jugement de divorce ?

Egalement, mon ex femme me dit que si l'on passe devant le JAF pour requête du droit de visite, il réexaminera tout le jugement avec pension alimentaire et ce qui s'en suit, est ce exact ?

je vous remercie par avance de votre aide.

Par **oulotte**, le **01/02/2008** à **14:41**

Salut, me revoilà. Oui effectivement on est dans la même galère, on ne veut pas la guerre non plus, mais je pense que nos filles vont en être malheureuses, et on ne sait pas si la personne avec qui elle s'en va est quelqu'un de bien? Aujourd'hui elle a un travail, elle va tout quitter, c'est vraiment histoire de compliquer les choses. Nous on pense sérieusement demander la garde, mais a-t-on des chances de l'obtenir?

Par **knanou**, le **01/02/2008** à **14:57**

as tu un mail ?